



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1282 du 18 SEPTEMBRE 2007

Sommaire

- Agenda
- Infos brèves
- **Commission Exécutive Fédérale des 12 et 13 septembre 2007**
 - Rapport introductif : Bruno Hummel
 - Relevé de décisions
- **Grenelle de l'Environnement :**
 - lettre de B. THIBAUT à Jean Louis BORLOO
- **Communiqué U.G.F.F. du 6 septembre : les désaccords confirmés**
- **Pétition nationale C.G.T. contre la fusion G.D.F. - SUEZ**



AGENDA

17 septembre 2007

Rencontre des S.G. des F.D. avec B. THIBAUT

18 septembre 2007 :

Bureau de l'U.I.T.

18 septembre 2007 :

Groupe d'échanges

18 septembre 2007 :

Comité de suivi du C.C.H.S.

18 septembre 2007 :

Réunion de la C.E. de l'U.G.F.F.

19 septembre 2007 :

Réunion sur politiques et compétences
du M.E.D.A.D.

21 septembre 2007 :

U.G.F.F. – réunion sur opérateur
national de la paye

24 septembre 2007 :

Réunion fédérale de préparation du C.C.A.S.

24 septembre 2007 :

Elections des personnels des agences de l'eau

25 septembre 2007 :

Journée d'information sur le handicap
organisé par le MEDAD

25 septembre 2007 :

Meeting de rentrée CGT à Montreuil

25 – 26 – 27 septembre 2007 :

Congrès du S.N.P.A.M. C.G.T. à la Rochelle
seront présents pour la fédération :

Jean Marie RECH, Secrétaire Général
et Gérard LE BRIQUER, responsable du secteur
transports au sein du Bureau Fédéral et Secrétaire
de l'U.I.T. C.G.T.

26 septembre 2007 :

Secrétariat Fédéral

26 septembre 2007 :

Réunion O.S. et Cabinet

27 septembre 2007 :

date limite de dépôt des listes et des sigles
pour le scrutin du 8 novembre
(CTP, DDEA, CTP-DIR, CAP filière exploitation)

1^{ER} au 5 octobre 2007 :

55^{ème} Congrès du SNPTTE C.G.T. à Cap d'Agde

2 octobre 2007 :

Journée d'étude confédérale sur le logement

5 octobre 2007 :

Groupe de travail des T.S.E.

9 octobre 2007 :

C.C.A.S.

9 octobre 2007 :

Bureau de l'U.G.F.F.

10 octobre 2007 :

Secrétariat Fédéral

16 – 17 octobre 2007 :

C.E. Fédérale (à la place du Bureau Fédérale)



INFOS BREVES

Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

- Arrêté du 16 août 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour le recrutement de contrôleurs des travaux publics de l'Etat dans les domaines aménagement et infrastructures terrestres et aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires (femmes et hommes).
- Arrêté du 16 août 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de places offertes au concours sur épreuves professionnelles pour le recrutement de contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat dans les domaines aménagement et infrastructures terrestres, aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires et phares et balises et sécurité maritime (femmes et hommes).
- Décision du 20 août 2007 portant agrément en qualité de contrôleur technique.
- Décision du 20 août 2007 portant agrément en qualité de contrôleur technique.
- Décision du 20 août 2007 portant agrément en qualité de contrôleur technique.
- Décret du 3 septembre 2007 portant nomination et titularisation (ponts et chaussées).
- Arrêté du 3 septembre 2007 portant nomination (directeurs régionaux et départementaux de l'équipement).
- Arrêté du 6 septembre 2007 portant cessation de fonctions (administration centrale).
- Arrêté du 11 juin 2007 relatif au renouvellement d'habitations d'organismes de sûreté maritime reconnus.



www.cgt.fr

Déclaration du 12 septembre 2007

JUSTICE POUR LES MOULINEX

Le conseil des prud'hommes de Caen a été saisi par 567 salariés ex Moulinex contestant leur licenciement économique et la mise en place loyale du plan social et le respect des critères de licenciement. Sur le respect du plan social, le conseil constate que la mise en place de cellules de reclassement était formelle analysant les offres proposées aux salariés, plus que virtuelles et les résultats obtenus quasi nuls.



www.cgt.fr

Communiqué du 10 septembre 2007 POUR UN FRET FERROVIAIRE AU CENTRE D'UNE POLITIQUE DURABLE DES TRANSPORTS

Front uni Associations-Syndicats

Les représentants des organisations environnementales et des syndicats, parmi lesquels la Cgt, ont décidé de faire front commun dans l'atelier transports du Grenelle de l'environnement afin de se dresser contre l'annonce de la fermeture de nombreuses gares de fret par la SNCF.



www.cgt.fr

Article du 6 septembre 2007 UNE RENTRÉE DYNAMIQUE ET COMBATIVE

« La situation est inédite mais n'est pas bloquée car de réelles marges d'intervention existent ». S'exprimant devant les responsables d'unions départementales et de fédérations au cours d'une réunion de rentrée le 30 août, Francine Blanche, secrétaire confédérale, s'est montré résolument offensive. « Jusqu'à la fin décembre, l'essentiel du contrat social sera mis sur la table, a-t-elle rappelé. Nous allons profiter de cette exceptionnelle période pour construire des propositions avec les salariés, les rendre lisibles, les rendre incontournables. Ce sont nos propositions qui sont attendues, y compris sur des sujets qui ne sont pas aujourd'hui à l'ordre du jour. Nous avons à assurer notre présence pleine et entière dans les rendez-vous nationaux mais nous avons surtout à faire vivre notre syndicalisme Cgt partout ».

Suite de ces textes sur : www.cgt.fr

Bruno HUMMEL

Secrétaire général adjoint de la fédération - Secrétaire général de l'OFICT

Cher-e-s camarades,

Ça y est nous sommes dans le sarkoland, territoire d'un imposteur qui s'est fait élire en citant Jaurès, se complait dans la démagogie et agit en Robin des bois volant les pauvres pour distribuer aux riches.

La chasse aux immigrés est ouverte, souvenons du petit Yvan qui est tombé du 4^{ème} étage alors qu'il voulait suivre son père lui-même traqué par les flics tout simplement parce qu'il n'était pas un immigré choisi,

Nous avons aussi franchi un cap dans l'atteinte à la dignité humaine avec le cas des S.D.F. d'Argenteuil attaqués chimiquement à l'aide du répulsif MALODOR. Je veux saluer les agents municipaux qui ont refusé de disperser ce produit, mais qu'à cela ne tienne, le produit a été distribué aux commerçants pour qu'il puisse faire le travail eux-mêmes.

Et que dire des 54 salariés Polonais tout simplement abandonnés par leur patron, en vacances aux Etats-Unis qui avait oublié, (quel étourdi !!!) de les payer avant de partir,

Le Sarkoland est aussi une terre de communication, ne la sous-estimons pas, les discours tournent autour de l'idée du gagnant-gagnant qui laisse croire que pour chaque mesure les salariés y trouveront également leur compte, l'autre axe est le concept de la liberté et en particulier la dominante idéologique du « travailler plus pour gagner plus » censé favoriser la compétitivité des entreprises ;

- Liberté de faire des H.S., c'est pourtant l'employeur qui décide.
- Liberté de travailler plus longtemps, Guy Roux en a démontré l'ineptie.
- Liberté de faire ses courses le dimanche, alors que les commerçants y sont opposés ;

Pas facile de s'opposer à l'idée de liberté, pourtant cette logique n'est pas implacable, mais il nous appartient de démontrer que cette liberté est une atteinte aux garanties collectives et vise à soustraire le capitalisme à ses obligations telles les cotisations sociales, le respect du code du travail, etc. Nous devons mettre en avant le rôle des services publics dans l'exercice du droit collectif,

La communication repose sur la mise en scène, la gesticulation, l'opportunisme, je pense à la récupération des faits divers médiatisés, c'est aussi et surtout la démagogie, voyons comment il stigmatise les jeunes « racailles » responsables de l'insécurité, les immigrés sans-papiers qui aggravent le chômage, les fonctionnaires qui creusent le déficit de l'état et les régimes spéciaux qu'il qualifie d'indignes.

Le Sarkoland c'est surtout le pays du capitalisme. Le président de tous les Français s'est rendu à l'université d'été du MEDEF pour dire merci aux patrons pour leur soutien lors de la campagne électorale et annoncer avec fierté ses 1ères mesures en leur faveur et se faire notamment applaudir à l'annonce du non remplacement d'un départ à la retraite sur 2 à terme dans la fonction publique.

Le Sarkoland est aussi une terre de trahison, nous avons vu défiler le cortège consternant d'un certain nombre d'hommes politiques soi-disant de gauche qui vont à la soupe. Cette technique de débauchage s'exerce d'une manière un peu différente, en direction des organisations syndicales, par exemple sous forme de dîners au restaurant entre le président et le lamentable Chérèque que nous avons vu circuler dans les allées de l'université du MEDEF comme si il était chez lui. Que voilà un syndicaliste décomplexé !!

Cela étant prenons garde, cette situation peut s'avérer dangereuse pour la CGT, nous ne dînons pas avec le président, nous n'allons pas traîner au MEDEF et nous devons nous en féliciter, **nous** la seule grande centrale syndicale qui refuse de « jouer le jeu » comme dirait PARISOT.

Pour autant, le pouvoir Sarkozy, le patronat, les médias et les autres centrales syndicales vont certainement en jouer pour nous isoler et nous marginaliser, sur l'air de « *on ne peut pas discuter avec la CGT, la CGT est contre tout et ne signe jamais rien, etc.* ». Pour déjouer ce piège je crois qu'il nous faut surmonter les aversions (pour ne pas dire plus) que peuvent nous inspirer certains et continuer à rechercher l'unité syndicale à chaque fois que cela sera possible, mais sans perdre en route nos convictions et nos principes fondamentaux.

Voici donc les 1ères mesures Sarko-gouvernementales :

- La loi T.E.P.A. (Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat) ; dite « paquet fiscal » comprenant le bouclier fiscal, les droits de succession, la défiscalisation des H.S., l'abattement sur les intérêts d'emprunt immobilier pour un total de 13.6 milliards d'€ par an de quoi résorber le déficit de la sécurité sociale tous les ans.
- Le service minimum ;
- La privatisation de GDF au profit des actionnaires de SUEZ ;
- La réforme des universités

Et en préparation :

- La remise en cause des 35 heures ;
- Un projet de loi sur l'immigration ;
- La réforme des retraites et dès maintenant l'attaque contre les régimes spéciaux ;
- La fusion A.N.P.E. et U.N.E.D.I.C.
- La T.V.A. sociale, sur ce sujet méfions nous des discours qui annoncent un peu vite que le projet est écarté.
- Et le contrat unique.

Concernant cette dernière mesure qui vise à généraliser la précarité pour tous les salariés, je pense qu'il nous faut être vigilant et nous préparer à nous mobiliser dès maintenant. En premier lieu, nous avons le devoir militant d'être solidaires des salariés du secteur privé, 2^{ème} aspect de plus en plus de salariés du secteur public ont des statuts de droit privé et en dernier lieu, cette mesure va marginaliser les salariés à statut que nous sommes.

On nous a fait le coup avec la réforme des retraites, les salariés du privé sont passés à 40 annuités, nous sommes devenus des atypiques à 37.5 annuités, ce qui nous a isolé dans la lutte et ne nous a pas permis de gagner.

Je pense que nous devrions examiner les conséquences de cette mesure avec notamment l'U.G.F.F. et nous investir plus dans le soutien de la revendication pour le statut unique de la fonction publique en lien avec le N.S.T.S. (Nouveau Statut du Travail Salarié) qui devrait nous permettre de gagner des droits nouveaux.

Concernant les franchises médicales, Sarkozy a lui-même précisé les modalités d'application pour financer la lutte contre la maladie d'Alzheimer et le cancer. La CGT soutient l'idée qu'il faut faire reculer ces maladies mais nous sommes opposés à ces franchises qui font porter l'effort financier aux plus malades qui devraient payer 0.50€ par médicament plafonnée à 50€ par an pour les adultes. Rappelons que ces mesures s'ajoutent aux déremboursements Douste-Blazy : 1€ par acte, augmentation du forfait hospitalier et 18€ de franchise pour les actes chirurgicaux supérieurs à 91 €, et s'ajoutent aussi aux dépassements d'honoraires et aux déremboursement de nombreux médicaments.

Curieusement, je n'ai pas repéré de formes d'actions spécifiques pour s'opposer à cette mesure, si ce n'est une journée d'initiatives le 29 septembre dont je ne connais pas le contenu. Alors, je vous pose la question : prend-t-on l'initiative d'une pétition fédérale ou autre chose ?

La situation de l'emploi se dégrade plus que jamais :

- 9500 postes supprimés en 2006, 15000 prévus pour 2007 et l'annonce de 22500 suppressions pour 2008 avec au passage 1200 emplois détruits pour notre ministère. Nous avons le sentiment qu'il existe une compétition entre les ministères qui jouent à celui qui détruira le plus d'emplois dans son ministère dans un climat social le plus calme possible, il s'agit d'abord pour eux de plaire au président quitte à foutre le pays en l'air.

De plus, le résultat de la croissance pour le 1^{er} semestre est inférieur aux prévisions retenues pour l'établissement du budget 2007. Il est de 1.8% contre 2.25% prévu. Nous savons ce que cela veut dire dans le Sarkoland, il y aura moins de recettes pour l'Etat et donc il faudra moins de dépenses publiques et donc moins d'emplois publics et plus de mesures libérales pour le patronat et la finance.

Ça ne peut pas continuer ainsi, nous avons le soutien du public qui s'oppose à 62% à la suppression des postes de fonctionnaires. Voyons bien que ces réductions d'effectifs compromettent gravement notre capacité à donner les réponses publiques et en particulier, donnent envie aux élus locaux de se tourner vers d'autres formes, qu'elles soient privées ou en régie, cette situation placent nos services sous les seuils critiques de fonctionnement. Cela crée des tensions entre les agents et le public et également en interne.

Il est plus difficile dans ces conditions de défendre le maintien de ces services qui sont devenus dès lors des niches de frustration et de souffrance au travail. Il nous faut tenir bon sur nos principes et n'accepter aucune fermeture et gagner le soutien du public et des agents pour reconquérir les services et les emplois dont nous avons besoin, je reviendrai sur cet aspect tout à l'heure.

La situation des rémunérations est tout aussi dégradée. L'INSEE vient d'annoncer une perte de pouvoir d'achat de 0.9% pour 2005 et s'inscrit dans une perte 6.05% depuis le 1^{er} janvier 2000 à aujourd'hui. Nous n'avons pas les données qui intègrent les hausses de toute sorte sur des produits de 1^{ère} nécessité tels que le pain, les carburants, etc.

Les syndicats se sont réunis le 24 août à l'initiative de la CGT et ont convenu de se revoir mi-septembre pour débattre de la façon de mobiliser les personnels et de s'adresser à l'opinion.

Venons-en aux calendriers :

Les négociations prévues avec le Medef sur le « marché du travail » se sont ouvertes le 7 septembre et se poursuivront chaque vendredi jusqu'à fin décembre. Elles portent sur des sujets qui nous préoccupent depuis longtemps au premier chef, c'est-à-dire la sécurisation des parcours professionnels, le contrat de travail, la réforme du régime d'assurance chômage et du service public de l'emploi, la représentativité syndicale et la démocratie sociale.

Dans la même période se tiendront plusieurs Conférences tripartites à l'initiative du gouvernement :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| ▪ Conditions de travail | le 04 octobre, |
| ▪ Pensions | le 14 octobre, |
| ▪ Emplois, salaires, revenus | le 25 octobre, |
| ▪ Grenelle de l'Environnement | le 25 octobre, |
| ▪ Egalité professionnelle | le 12 novembre. |

Je ne vous ai pas parlé de la Recodification du Code du travail, ni du Traité européen modificatif. Ce sont aussi 2 défis importants pour la période.

En ce qui concerne quelques dates de notre calendrier Cgt,

- Demain **13 septembre**, sortie du n° 1 du Mensuel, « la CGT ensemble ».
- Nous sommes à une semaine de notre semaine de syndicalisation du **17 au 21 septembre**.
- **25 septembre** : est organisée une « rencontre nationale des militants » à Montreuil.

Cette journée est prévue en deux temps :

- Le matin et le début de l'après-midi, travail en 6 ateliers :
 - Retraites,
 - Pouvoir d'achat,
 - Emploi – contrat de travail,
 - Sécurité sociale, conditions de travail,
 - Politique industrielle, développement durable,
 - Migrations, immigration et solidarité.

Ces 6 ateliers sont ouverts aux UD, FD, Régions, aux organisations représentées et invitées au CCN.

L'objectif de participation est de 600 participants, soit 5 ou 6 par organisation.

- A partir de 16 heures, meeting de rentrée avec le Secrétaire général. Ce meeting serait ouvert également aux militants qui travaillent dans le Complexe de Montreuil et plus généralement aux militants Cgt de la Région parisienne. Donc en tout environ 1 500 personnes.

Je pense que nous devons nous exprimer dans ces ateliers et envisager la désignation de camarades pour participer à ces débats.

- **13 octobre** : manifestation nationale à Paris à l'initiative de la Fnath et de Andeva sur les conditions de travail, à laquelle nous proposons d'assurer une présence massive de la Cgt.
- Quant aux initiatives prévues le **29 septembre** sur les « franchises médicales », j'avoue ne pas savoir de quoi elles seront faites.
- **13 et 14 novembre** : Conférence sur les unions locales.
- **17 et 21 décembre** : Conférence nationale des privés d'emploi.

Dans la fonction publique, Eric Woerth et André Santini ont annoncé qu'ils allaient réunir 4 conférences nationales :

- Valeurs et missions de la Fonction Publique ;
- Parcours professionnels ;
- Pouvoir d'achat
- Rénovation du dialogue social

Concernant, le calendrier au M.E.D.A.D., vous avez pris connaissance des comptes-rendus et de nos expressions au cours de réunions avec le ministre, son cabinet et les directions d'administrations centrales.

Tout d'abord, nous avons réaffirmé :

Que la C.G.T. s'exprimera au cours du Grenelle de l'environnement par la voix confédérale en raison du caractère interprofessionnel du domaine.

La C.G.T. est le 1^{er} interlocuteur du ministre et c'est là-dessus que repose, en premier lieu, la légitimité de notre expression ;

La loi du 13 août « responsabilités et libertés locales » porte en elle tous les germes du désengagement de l'Etat concernant l'indispensable solidarité qui doit être apportée aux territoires face à la compétition malsaine entre les territoires qui conduira à un développement où à une régression à plusieurs vitesses.

La disparition du ministère de l'Équipement ne signifie pas pour nous de faire « table-rase du passé ». Juppé, éphémère ministre d'un ministère durable a eu le temps de prononcer un discours devant les dirigeants d'administration centrale. Il a pointé le logement comme un domaine sur lequel il restait beaucoup à faire, l'habitat et l'urbanisme ont été cités en mesurant le chemin parcouru, c'est-à-dire en regardant derrière et donc sans perspective. Quand au domaine routier, il n'en a tout simplement pas parlé.

Nous avons aussi évoqué la situation des D.I.R. et les conditions de leur mise en place qui est intolérable.

Nous avons revendiqué et nous continuons de le faire, la réimplantation de services de proximité dans les territoires. L'aménagement du territoire n'est pas qu'un concept un peu fumeux perdu entre la fonte des glaciers du Groenland, la destruction de la forêt amazonienne, la réimplantation des ours dans les Pyrénées et les VELIB de Paris.

A ce sujet, je pense que nous devons mesurer la difficulté de nous faire entendre sur nos revendications et nos interpellations au ministre sur le devenir de nos missions, de nos services et des agents dans ce contexte chaotique environnemental et hyper-médiatisé. Il nous faudra surnager pour ne pas être noyé dans l'écologie de monsieur Hulot tout en évitant la mise en opposition de nos expressions face au grave problème du réchauffement climatique et des grands enjeux environnementaux, piège que ne manqueront pas de nous tendre ceux qui veulent nous ringardiser et nous marginaliser.

Les questions de l'aménagement du territoire qu'il s'agisse, du réseau routier, du logement, de l'habitat, du droit des sols, de la sécurité routière, de la prévention des risques, de l'eau, des déchets ménagers, etc. ne sont pas des sujets nouveaux. Pour autant, elles demeurent des sujets d'actualité brûlante et concrète et posent, par conséquent, la question de mise en œuvre de la réponse publique.

Il nous faut prendre en compte ces questions de manière opérationnelle et mesurer nos forces et les faiblesses qui sont à regarder comme champs de déploiement potentiel.

Nous devons aussi faire la distinction entre ce que nous pouvons bouger en fonction de nos différentes situations.

Comme syndiqués et militants C.G.T. de la fédération de l'équipement et de l'environnement, nous combattons la fermeture des services publics de proximité qui incarne l'abandon de mettre en œuvre des politiques publiques, la disparition du ministère de l'équipement l'illustre bien. Les besoins des citoyens-usagers et des collectivités subsistent, dans le même temps, les territoires au sens de la loi Voynet se mettent en place et s'organisent au sein de conseils de développement.

Comme agents de la fonction publique, nous sommes éjectés de ces territoires, les élus territoriaux sont face aux organisations patronales, M.E.D.E.F., C.G.P.M.E., F.D.S.E.A., Chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie. Autant dire que la question qui sous-tend les débats est de voir comment on aménage le territoire en fonction des besoins des patrons. Ils expriment leurs besoins en terme d'aménagement de zone d'activités, de formation professionnelle, d'infrastructures diverses. L'Etat est présent en la personne du sous-préfet du secteur qui n'intervient pas pour contribuer aux orientations mais comme distributeur d'aides publiques sur des projets.

Quelques structures territoriales se souviennent parfois que notre organisation syndicale est représentative des salariés et invitent nos unions départementales à désigner un représentant dans un conseil de développement. Le militant qui s'aventure dans cette instance est dans la position du « chien dans un jeu de quilles » et il est vrai que ce n'est pas le champ de militantisme qui est au cœur de l'activité C.G.T. Nous devons pourtant investir ces lieux de décisions puisqu'ils sont les lieux de rencontres entre les besoins des territoires et les réponses que nous pouvons proposer. C'est là que nous pouvons porter notre ambition pour « vivre et travailler au pays ».

Pour aider nos camarades qui s'aventurent dans ces instances et faire avancer nos ambitions pour un service public qui réponde aux besoins sociaux, qui favorise au développement économique en faveur de l'emploi et pour préserver l'environnement, nous devons plus participer à la vie interprofessionnelle de la CGT en militant dans les U.L., U.D. et les Comités régionaux.

Nous avons porté ces expressions aussi bien devant le ministre, son cabinet, l'administration centrale et aussi à la confédération dans le cadre du groupe de travail interne « Grenelle de l'environnement » qui formule une synthèse des différentes propositions dans une lettre qui sera adressée à BORLOO. Je souligne notre demande qui a été prise en compte de consulter les élus locaux autour de la question : « *de quel service public avez-vous besoin pour le développement de vos territoires ?*, ». Il nous restera à juger de la façon dont cette démarche sera conduite mais il s'agit pour nous d'un point d'appui qui peut nous conduire à **construire notre propre initiative dans cette direction**. Regardons ensemble comment on fait !

Nicolas..., vous présentera demain l'ensemble du dispositif Grenelle de l'environnement, nous n'avons pas trop d'illusions sur les conclusions de cette initiative gouvernementale. Jean-Louis BORLOO, comme SARKOZY et Christine LAGARDE, est un avocat d'affaires, il y a peu de chances que des orientations viennent à l'encontre des intérêts des grands opérateurs du secteur environnemental. Pour eux l'environnement est une source de profit comme une autre, je ne vais donc pas plus loin sur le sujet, toutefois, je pense que nous devons débattre et sur le contenu et le périmètre du M.E.D.A.D., de la façon dont nous porterons nos propositions et des moyens de leur mise en œuvre. Il nous faut aussi envisager une démarche de formation/information en direction de nos militants complétant la proposition d'interpellation et de sensibilisation des élus.

Pour conclure, le point de départ de la mise en place de l'ensemble de ces propositions peut passer par un temps fort qui au vu du calendrier peut s'envisager vers fin octobre. Pour le construire à partir de ce que vous ressentez de l'état d'esprit des agents et des syndiqués, il nous faudrait dès maintenant lancer une grande campagne d'assemblées générales replaçant leur situation dans les services dans le contexte social global, devenir des services publics, protection sociale, salaire, conditions de travail, retraite, etc.

Je viens maintenant sur des questions internes qui sont aussi des enjeux engageant notre avenir, nous avons des échéances électorales en perspective et nous devons aussi faire face à l'exigence de construire une C.G.T. forte dans le M.E.D.A.D. Nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle et voir collectivement comment il est possible de la dépasser.

Je crois là aussi que nous devons aller à la rencontre des agents sur leurs lieux de travail, mettre en débat nos propositions, les interpeler sur la question de la C.G.T. dont ils ont besoin pour organiser la reconquête de nos missions et des moyens de leur mise en œuvre, il faut gagner en représentativité, en syndiqués et en militants. Jean-Marie mettra en débat une proposition allant dans ce sens.

L'O.F.I.C.T. propose dans le prolongement de ces initiatives antérieures concernant la catégorie « B » de mettre en place un groupe de travail, piloté par la fédération, qui devra s'attacher à faire une photographie la plus précise des statuts, salaires, primes, déroulement de carrière, etc.

La grande diversité de la catégorie « B » dans le ministère qui reprend les corps de tous les secteurs de l'équipement, de l'écologie et de l'industrie, doit être analysée globalement pour mesurer les inégalités de traitement, je pense par exemple aux parents pauvres de la catégorie « B » que sont les S.A., aux contrôleurs du 1^{er} niveau de grade qui ont tout le régime indemnitaire de la catégorie « C », je connais moins la situation des techniciens de l'O.N.E.M.A. ou des géomètres de l'I.G.N. et d'autres établissements publics du M.E.D.A.D. mais je pense qu'ils auront aussi beaucoup à dire.

Ce travail de mise à plat doit servir de base à la construction des revendications dans un contexte où le protocole « Jacob » et autres réformes suggèrent notamment des fusions de corps, nous ne pouvons pas accepter notamment la fusion du corps des techniciens et des contrôleurs, pour ces derniers la disparition de leur statut signifierait la disparition de la mission d'ingénierie publique à laquelle ils sont rattachés.

Voilà, mes camarades, la situation est rude, il ne s'agit pas pour nous d'accompagner ou de rentrer en résistance, nous devons exiger de nous-mêmes la construction d'une C.G.T. qui ne baisse pas la tête, qui se donne les moyens d'avancer et de faire triompher ses propositions et ses convictions. A vous d'exprimer vos appréciations en n'oubliant pas de donner votre sentiment concernant les différentes propositions contenues dans ce rapport.

Relevé de décisions de la CE fédérale des 12 et 13 septembre 2007

Après la présentation du point à l'ordre du jour concernant le nouveau MEDAD et la mise en place de six groupes de travail par le Cabinet du ministre, il est mis au vote la composition à savoir sur 4 représentants CGT par groupe de travail de faire la répartition : 2 CGT équipement – 1 CGT environnement et 1 CGT industrie. Les noms seront décidés lors du Secrétariat fédéral du 26 septembre prochain. Les camarades désignés seront porteurs des orientations de la fédération.

Vote sur composition des 6 Groupes de travail (13 sept 07) :

Pour : 36 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Ne participe pas au vote : 7

Enfin, suite à la présentation du point d'ordre du jour sur le Grenelle de l'environnement, il est mis au vote de la CE la constitution d'un groupe de travail fédéral sur l'élaboration de fiches spécifiques pour la Confédération dans le cadre du Grenelle de l'environnement. La composition sera proposée au prochain Secrétariat fédéral du 26 septembre.

Vote : Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Ne participe pas au vote : 0

La CE fédérale n'ayant pas pu traiter tous les sujets, il est acté que **le Bureau fédéral sera remplacé par une CE les 16 et 17 octobre.**



Montreuil, le 11 septembre 2007

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, du
Développement et de l'Aménagement
durables
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75700 Paris

Monsieur le Ministre,

Au regard des exigences du développement, la situation en matière de pollution, de changement climatique, de préservation de la biodiversité et de prévention sanitaire est aujourd'hui insoutenable.

Les salariés sont, depuis longtemps, sensibles à ces questions dont ils mesurent l'impact dans leur vie et dans leur activité professionnelle. Le travail au sens large est la médiation principale entre l'homme et la nature. Les salariés sont, dès lors, des acteurs essentiels et légitimes pour mettre en œuvre « une nouvelle croissance dans le cadre d'un développement durable, conciliant progrès social, respect de l'environnement et efficacité économique ». Cette ambition de transformation des modèles de production et de consommation que la CGT a de nouveau réaffirmée lors de son dernier Congrès - au même titre que la Confédération Européenne des Syndicats et que la Confédération Syndicale Internationale - nécessite l'intervention de tous les acteurs sociaux. Elle peut permettre de créer des centaines de milliers de nouveaux emplois, de développer de nouveaux secteurs d'activité, de conforter une nouvelle politique industrielle. C'est un enjeu national et européen qui implique de nouvelles relations économiques et sociales à l'échelon international.

C'est le sens de la forte implication de notre Confédération dans les travaux préparatoires du « Grenelle de l'environnement » dont la tenue est programmée dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Cette conférence doit, selon nous, déboucher sur des mesures tout à la fois « concrètes, réalisables et socialement justes ». Des mesures « concrètes », tout simplement parce que la situation environnementale nous oblige à ne pas en rester aux constats, aux formules incantatoires ou, pire, aux effets de communication. Des mesures « réalisables », car il ne s'agit pas d'afficher des objectifs louables sans prendre les mesures pour les faire aboutir, c'est-à-dire sans organiser les transitions sociales nécessaires en termes d'emploi, de formation, de financement. Des mesures « socialement justes » parce que si la préservation de l'environnement, la promotion d'un développement durable dépend de tous, les efforts doivent être proportionnels aux capacités contributives de chacun. Sur ce point nous insistons pour que l'accent soit mis sur une véritable « responsabilité sociale des entreprises ».

Ces mesures doivent combiner : règles publiques d'application obligatoire, fiscalité et incitations financières ainsi qu'outils de régulation. Elles prendront en compte le cadre européen et les accords internationaux existants.

Nous vous avons déjà fait parvenir, courant juillet, les propositions détaillées de la CGT sur plusieurs thèmes abordés par les 6 groupes de travail préparatoires au « Grenelle », notamment sur les questions de l'énergie, des transports, de l'eau, de la biodiversité, et des droits et pouvoirs d'intervention des salariés. Avant l'achèvement des travaux des 6 groupes, nous souhaitons vous préciser la cohérence de nos propositions.

Concernant ce qui est appelé « **gouvernance environnementale** », nous revendiquons l'élargissement des droits des salariés et des populations leur permettant d'intervenir efficacement sur les enjeux environnementaux et les choix économiques et sociaux.

Pour les salariés, cet élargissement passe par la combinaison de plusieurs mesures. Nous proposons ainsi :

- que les institutions représentatives des personnels soient dotées de prérogatives nouvelles en matière environnementale. Nous demandons, en particulier, l'instauration d'une compétence « environnement » explicite des CHSCT qui deviendraient CHSCTE ;
- que les Comités d'entreprise soient dotés de moyens pour réaliser des expertises environnementales et que soient incluses dans les plans de formation des salariés des thématiques environnementales ;
- que soit institué un droit d'alerte environnementale pour tous les salariés (voire un droit de refus dans certaines situations). Un droit d'alerte garanti collectivement (débat en CHSCT ou CE) et assorti d'une protection réelle du salarié lanceur d'alerte (sur le modèle des protections des délégués syndicaux et/ou du personnel). Ce droit d'alerte, de caractère suspensif, pourrait concerner en particulier toute décision des employeurs contrevenant à l'objectif de réduction des émissions de CO₂ ;
- que les rapports environnementaux annuels des entreprises, obligatoires aujourd'hui au titre de la loi NRE, fassent l'objet d'une consultation formalisée et d'un avis public du Comité d'entreprise. Nous proposons également l'extension du périmètre d'application de la loi NRE.

Pour les populations, nous voulons assurer la transparence sur les conséquences des choix de gestion des entreprises. Ceci suppose à nos yeux :

- que soit garanti l'exercice d'un véritable droit à l'information environnementale des populations. Cette exigence démocratique, qui s'adresse tout autant aux entreprises qu'aux pouvoirs publics, passe par exemple par l'accès à l'information et la consultation sur les conséquences des activités de ces organismes, sur les rejets des établissements industriels, sur les changements de site ou de mode de fonctionnement des entreprises à risques ;
- que les populations, les associations et collectivités territoriales concernées par l'activité d'une entreprise soient périodiquement consultées en participant à des conférences citoyennes organisées par les Comités d'établissement.

La mise en place d'une « gouvernance environnementale » exige cependant d'aller au-delà de l'entreprise et de la localité. Elle passe par des réformes institutionnelles.

Nous proposons, en particulier, l'extension des compétences du Conseil Economique et Social aux questions environnementales. Cette proposition – qui nécessite une concertation approfondie – devrait s'accompagner d'un renforcement des compétences et attributions du CES (possibilité de saisine par le Parlement, obligation pour le Gouvernement de rendre compte des suites données aux avis,...) et d'une refonte de sa composition pour tenir compte des évolutions de la société et de l'influence des organisations participantes. Une démarche parallèle devrait concerner les CESR. Dans ce cadre, nous demandons le renforcement du nombre de conseillers issus du monde syndical et, parallèlement de ceux issus du monde associatif, afin de permettre une représentation significative des associations de l'environnement.

Concernant **l'énergie**, nous insistons sur la nécessité d'une politique énergétique publique qui intègre une forte dimension environnementale. Cette politique énergétique publique doit être calée sur l'objectif d'une réduction très significative des émissions de CO₂. Cela passe notamment par :

- le développement d'un bouquet énergétique à faible taux d'émission de CO₂, s'appuyant sur les atouts de la France et optimisant les moyens financiers disponibles au regard du critère du prix de la tonne de CO₂ évitée (hydroélectricité, énergies renouvelables, nucléaire, charbon propre) ;

- l'accroissement des économies d'énergie dans le domaine de l'habitat, des transports et de l'industrie avec l'objectif d'augmenter l'efficacité énergétique et favoriser la consommation finale d'énergies limitant les rejets de CO₂ ;
- le renforcement conséquent de la recherche sur les technologies les plus performantes pour réduire les émissions de CO₂ et assurer le captage et la séquestration du CO₂ émis par les installations industrielles.

Sous réserve des résultats d'études d'impact à réaliser dans les meilleurs délais, nous sommes favorables à une mise à plat de la fiscalité énergétique actuelle et à la mise en place d'une taxe sur les émissions de carbone. Nous récusons, par contre, l'idée d'une nouvelle taxe générale sur l'énergie qui serait inefficace et inégalitaire.

Dans le domaine de l'**habitat**, nous sommes partisans de la mise en place d'un programme ambitieux d'isolation thermique notamment dans l'habitat ancien, parallèlement à l'effort pour atteindre les objectifs BBC (bâtiments basse consommation) pour les logements neufs. Le chiffrage exact en nombre de bâtiments par an de ce programme est toujours en débat. Toutefois, nous attirons d'ores et déjà votre attention sur le fait que la réalisation d'un tel programme nécessite, d'une part que soient intégrés les besoins correspondant d'emplois et de formation dans un secteur du bâtiment déjà en déficit de main d'œuvre et que, d'autre part, des moyens adéquats de financement pour les ménages et organismes du logement social soient précisés (crédits bonifiés par exemple). Sur ce dernier point, il nous apparaît essentiel que les organismes financiers, remarquablement discrets dans les groupes de travail préparatoires, soient largement mis à contribution.

Dans le domaine des **transports** – premier émetteur de gaz à effet de serre, deuxième consommateur d'énergie dont 67% d'énergie fossile –, nous considérons qu'il faut s'engager résolument dans :

- une politique publique multimodale favorisant le fret ferroviaire, fluvial et maritime, avec les équipements et financements correspondants ;
- une politique de développement des transports collectifs et la mise en place rapide des syndicats mixtes régionaux d'organisation des transports collectifs ;
- la mise en œuvre d'une tarification sociale et environnementale obligatoire pour les transports routiers, assumée par les donneurs d'ordre et chargeurs, permettant d'internaliser les coûts externes et réduire les nuisances (réforme de la taxe à l'essieu et euro vignette) ;
- la réforme de la fiscalité des carburants pour en faire un outil efficace en matière de préservation de l'environnement ;
- la généralisation et l'élargissement de la prise en charge par les employeurs des frais de transport collectif domicile/travail des salariés.

Dans le transport routier, toutes les mesures doivent être socialement accompagnées de façon à empêcher tout impact de celles-ci sur les conditions de travail déjà désastreuses des salariés du secteur.

La CGT ne voit pas sans inquiétude la multiplication des propositions de créations de **taxes et de prélèvements**, qu'ils soient ou non affectés à des finalités précises. Nous récusons toute mesure qui aboutirait à réduire le pouvoir d'achat des salariés (en particulier celui des plus modestes) par l'accroissement des prélèvements sur la consommation.

En vous rappelant l'attachement de la CGT à une fiscalité qui tienne effectivement compte de la faculté contributive des foyers, nous demandons :

- que la priorité soit donnée à des prélèvements qui incitent les entreprises à adopter des combinaisons productives favorables à l'environnement et à la sécurité des travailleurs et des consommateurs ;
- que les profits spéculatifs ou exagérés, liés aux rentes d'exploitation des énergies fossiles, soient taxés ;
- que soit mis en place un contrôle public et collectif des fonds spécifiques dédiés à telle ou telle action en faveur du développement durable.

Nous considérons indispensable de faire de la **santé au travail** et dans la société un axe fort du Grenelle. Cela devrait se concrétiser par un renforcement des moyens de recherche en épidémiologie et toxicologie selon les 4 priorités que sont les effets des faibles doses (et des nanoparticules), les effets différés, les multi-facteurs agissant en synergie, les inégalités des individus devant les polluants industriels (amiante, éthers de glycol...) et agricoles (pesticides,...).

Pour engager un grand pas en matière de santé publique il faut, selon nous :

- étendre les droits des salariés (droits des CHSCT évoqués plus haut et mettre en place de véritables CHSCT dans l'agriculture) et des populations (accroissement par exemple des compétences des CLIC) ;
- garantir l'indépendance des experts (statut de l'expert à promulguer) et le pluralisme des évaluations.

Pour protéger la **biodiversité** et adapter les modes de production agricole plusieurs axes s'imposent :

- engager une révision en profondeur de la PAC au profit d'une agriculture économe en consommations intermédiaires. La priorité de l'agriculture, dans le cadre d'un objectif de « souveraineté alimentaire », doit être l'alimentation et non les productions industrielles type agro carburants sur lesquels nous exprimons les plus fortes réserves ;
- faire des salariés les acteurs d'une agriculture de qualité, de la sécurité alimentaire, de la protection de la biodiversité, ce qui impose qu'un effort considérable soit réalisé pour réduire drastiquement la précarité des emplois dans ce secteur de l'agriculture (800 000 salariés en contrats précaires) ;
- initier un programme d'inventaire et de suivi de la biodiversité, la mise en œuvre d'un plan national (et de plans régionaux) de restauration des continuités écologiques, un renforcement des moyens humains et financiers affectés à la gestion du réseau Natura 2000, une relocalisation de l'approvisionnement en bois (limiter les importations de bois exotiques à celles offrant des garanties de durabilité) et une gestion durable des forêts sont indispensables ;
- poursuivre les recherches, notamment publiques, sur les OGM tout en excluant les cultures en plein champ tant que les conséquences sur la santé et la biodiversité de ces organismes n'auront pas été pleinement évaluées.

Dans un souci de cohérence et de **développement solidaire des territoires**, nous estimons indispensable de préserver les services publics de proximité et de renforcer les moyens humains et les compétences des organismes publics chargés de missions environnementales. Dans ce contexte, nous refusons la perspective de voir s'installer un plan de « rigueur » dans la Fonction publique et, évidemment, la réduction drastique des moyens du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables ainsi que des établissements publics concernés par ces problématiques (ONF, Météo-France, IGN...).

Dans le domaine de l'**eau**, nous demandons que notre pays se dote des moyens nécessaires afin de retrouver une eau de qualité en quantité suffisante à l'objectif 2015 - objectif qu'il s'est fixé en signant la directive cadre en 2000 - ce qui suppose de :

- renforcer la gestion publique de la ressource en eau (Onema), de son renouvellement et de sa qualité (réduction des nitrates, pesticides,...) ;
- prévenir les inondations et les pollutions des eaux, protéger les zones littorales notamment en accroissant les moyens de surveillance, le nombre des personnels de la Sécurité civile et en élargissant les compétences des agences de l'eau et du conservatoire de l'espace littoral et rivages lacustres.

En matière de **déchets** nous considérons que, dans un contexte de raréfaction des ressources, ceux-ci sont une matière première secondaire. Nous souhaitons privilégier la réduction à la source, l'éco-conception des produits, le tri et le recyclage.

Enfin, nous considérons que dans tous ces domaines une attention particulière doit être apportée à la résolution des problèmes posés dans les départements et territoires d'outre-mer.

Pour conclure ce résumé des propositions que nous avons eu l'occasion de présenter dans les groupes préparatoires du « Grenelle » de l'environnement, nous souhaitons insister sur un point : **le levier essentiel pour affronter les défis d'aujourd'hui tient au développement, au renouvellement de la démocratie sociale et environnementale dans notre pays.** Pour que les citoyens, les salariés soient les acteurs des transformations profondes, ils doivent disposer de droits d'intervention accrus. En ce sens, il serait inconcevable que, parmi les mesures retenues lors du « Grenelle », ne figure pas cette exigence. C'est la condition, pour que la réunion d'octobre passée, les chantiers lancés à cette occasion puissent se concrétiser dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Bernard THIBAULT



LES DESACCORDS CONFIRMES

Hier matin, Bernard THIBAULT, secrétaire général de la CGT, accompagné par Jean-Marc CANON, secrétaire général de l'UGFF, était reçu par messieurs Eric WOERTH Ministre du budget des comptes publics et de la Fonction publique, André SANTINI secrétaire d'Etat à la Fonction publique et leur directeur de cabinet, à la demande de ceux-ci.

Au cours de cet entretien d'un peu moins d'une heure, les profonds désaccords avec nos interlocuteurs se sont confirmés, en particulier sur le pouvoir d'achat et les effectifs.

Sur le pouvoir d'achat, Eric WOERTH, reprenant les termes qu'il avait utilisé avec d'autres responsables syndicaux a indiqué « *qu'il était prêt à discuter des marges de manœuvres budgétaires d'ici la fin de l'année* ». Il maintient par ailleurs que, selon lui, le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'a pas baissé ces dernières années et que la valeur du point n'est pas un outil déterminant pour moduler le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique.

C'est une divergence complète avec la CGT. Bernard THIBAULT a rappelé que, pas davantage que leurs collègues du privé, les fonctionnaires n'étaient prêts à attendre encore longtemps des réponses concrètes à leurs légitimes revendications salariales.

Sur les effectifs, Eric WOERTH a déclaré que pour continuer à diminuer les effectifs de la Fonction publique –credo majeur du Président de la République et de son gouvernement-, il fallait réformer l'Etat.

Belle confession en réalité. Il ne s'agit donc pas d'améliorer la qualité des services publics rendus aux usagers mais, d'adapter les structures et d'abandonner des missions publiques pour une seule visée : **réduire l'emploi public**.

Pour la CGT, qui milite pour une Fonction publique encore mieux, au service de la population et des effectifs en relation avec ses perspectives, le désaccord est là aussi total.

Tout confirme la nécessité de l'intervention active des personnels, des salariés et des citoyens pour s'opposer à cette politique de régression sociale.

C'est ce à quoi la CGT, dans l'unité la plus large, va continuer à œuvrer.

Montreuil, le 6 septembre 2007